

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :

Relevé de décisions du bureau communautaire du 15 mars 2018.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

Retrait de la Motion sur les retards annoncés des travaux des gares du Grand Paris Express

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte-rendu du conseil communautaire du 8 février 2018.

S'EST PRONONCE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR l'adhésion partielle au SEDIF des établissements publics territoriaux de Plaine-Commune et Grand-Orly-Seine-Bièvre pour les communes de La Courneuve, Saint-Ouen, Epinay-sur-Seine d'une part, et Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi d'autre part, pour l'exercice de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018.

S'EST PRONONCE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR l'adhésion au SIETOM de la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire pour le périmètre de Pontcarré.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions : Stéphane ROUSSEAU- Annyck DODOTE) Le Budget Primitif principal 2018 dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses	50 722 898.00 €
Recettes	50 722 898.00 €

Fonctionnement

Dépenses	137 925 448.58 €
Recettes	137 925 448.58 €

A VOTE le Budget Primitif Principal 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le Budget Primitif annexe assainissement secteur Val Maubuée – année 2018- dont la balance se présente comme suit :

Investissement

Dépenses	2 172 569.00 €
Recettes	2 172 569.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	2 490 832.00 €
Recettes	2 490 832.00 €

A VOTE le Budget Primitif (Budget annexe assainissement secteur Val Maubuée) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe assainissement secteur Marne et Chantereine – année 2018- dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	3 754 000.00 €
Recettes	3 754 000.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	3 642 413.00 €
Recettes	3 642 413.00 €

A VOTE le Budget Primitif (Budget annexe assainissement secteur Marne et chantereine 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe assainissement secteur Brie Francilienne – année 2018- dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	3 133 477.00 €
Recettes	3 133 477.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	1 892 700.00 €
Recettes	1 892 700.00 €

A VOTE le Budget Primitif (Budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe eau – année 2018- dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	330 326.00 €
Recettes	330 326.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	360 220.00 €
Recettes	360 220.00 €

A VOTE Le Budget Primitif (Budget Eau) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe restaurant communautaire– année 2018 dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	153 030.00 €
Recettes	153 030.00 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 600 205.00 €
Recettes	1 600 205.00 €

A VOTE Le Budget Primitif (restaurant communautaire) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe immeuble de rapport – année 2018- dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	480 300.00 €
Recettes	480 300.00 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 073 365.00 €
Recettes	1 073 365.00 €

A VOTE Le Budget Primitif (immeuble de rapport) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe canalisation transport– année 2018- dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	439 841.00 €
Recettes	439 841.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	1 628 600.00 €
Recettes	1 628 600.00 €

A VOTE Le Budget Primitif (Budget Canalisation transports) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe Nautil – année 2018- dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 050 670.00 €
Recettes	1 050 670.00 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	4 386 911.00 €
Recettes	4 386 911.00 €

A VOTE le Budget Primitif (Nautil) 2018 de la Communauté d'agglomération par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les montants d'attributions de compensation 2018 suivants :

•	Champs sur Marne	7 067 365.00 €
•	Croissy Beaubourg	-157 766.00 €
•	Emerainville	1 977 830.50 €
•	Lognes	2 422 691.00 €
•	Noisiel	5 069 606.50 €
•	Torcy	5 757 709.00 €
•	Roissy en Brie	211 627.66 €
•	Pontault Combault	4 141 786.25 €
•	Brou sur Chantereine	256 322.70 €
•	Chelles	3 505 519.95 €
•	Courtry	790 204.10 €
•	Vaires sur Marne	2 654 503.17 €

A PRECISE

Que ces montants pourront être modifiés en cas de transfert de nouvelles compétences après approbation des rapports de la CLECT par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le programme d'emprunts suivant pour l'année 2018 :

- 17 792 652.44 € pour le budget principal
- 0.00 € pour le budget annexe eau
- 0.00 € pour le budget annexe assainissement- Secteur Marne la Vallée / Val Maubuée
- 2 172 165.00 € pour le budget annexe assainissement- Secteur Brie Francilienne
- 1 678 089.00 € pour le budget annexe assainissement – Secteur Marne et Chantereine
- 35 106.00 € pour le budget annexe de la canalisation de transport
- 343 600.00 € pour le budget annexe des immeubles de rapport
- 0.00 € pour le budget annexe du restaurant communautaire
- 496 850.00 € pour le budget annexe du Nautil

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les taux suivants pour l'année 2018 :

	Taux 2018
Taxe d'habitation	7,99 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,80 %
Cotisation foncière des entreprises	26,29 %

CHARGE le Président d'informer les services fiscaux afin de permettre la confection des rôles d'imposition.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'appliquer pour 2018 un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 9.51% sur la commune de Pontault- Combault,- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'attribution de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
EMOHC	416 518 €
EPCC (<i>Mme Annie DENIS, présidente de l'association ne prend pas part au vote</i>)	1 904 647 €
Théâtre de Chelles	140 000 €
Collectif du Printemps du Jazz	3 500 €
Livre en Tête	650 €
Union locale des MJC-MPT-Centres sociaux	3 000 €

Relais Jeunes 77	21 500 €
Empreintes	16 370 €
ADIL 77 (<i>Monsieur Brice RABASTE, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	900 €
Association de chasse de Marne-la-Vallée	2 850 €
Le Rucher Lognot	475 €
Planète Val Maubuée	18 266 €
La Luciole Vairoise	11 000 €
Seine-et-Marne Environnement	24 000 €
Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée / Val Maubuée (<i>Monsieur Paul MIGUEL, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	259 000 €
Mission Locale du Bassin Chellois (<i>Monsieur Alain MAMOU, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	166 500 €
Mission Locale du Plateau de Brie	92 280 €
M2IE (<i>Monsieur Gérard EUDE, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	272 500 €
IINO 77 (<i>Monsieur François BOUCHART, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	99 750 €
E2C	100 000 €
Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie	2 500 €
REBOND 77	6 500 €
ACJUSE	1 100 €
CERAF MEDIATION	2 665 €
AVIMEJ	17 000 €
CIDFF91	20 000 €
AFILE 77	6 000 €
CCI 77 (pépinière)	20 000 €
Initiative Nord Seine et Marne	35 000 €
FABLAB DESCARTES (<i>Monsieur Gérard EUDE, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	40 000 €
Agence Marne la Vallée Descartes développement (<i>Monsieur Gérard EUDE, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	260 000 €
Incubateur Marne la Vallée Descartes Innovation (<i>Monsieur Gérard EUDE, président de l'association ne prend pas part au vote</i>)	180 000 €
UPEM / COMUE UPE	18 500 €

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de médecin du sport, par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues, à savoir :

L'intéressé détient :

- Une thèse de Doctorat en médecine
- Un certificat d'études spécialisées de médecin du sport
- Un diplôme universitaire de traumatologie du sport
- Un diplôme universitaire de nutrition clinique
- Un diplôme universitaire de médecine de l'obésité
- Un diplôme universitaire de médecine de l'obésité chez l'enfant
- Un diplôme universitaire de nutrition du sport
- Un diplôme inter-universitaire de mésothérapie
- Un diplôme universitaire sport et santé

Il possède en outre une expérience professionnelle conséquente, notamment en qualité de médecin du comité d'Ile de France de Cyclisme durant 3 ans, de médecin de l'équipe de France de GRS durant 2 ans, de médecin libéral spécialisé en médecine du sport de 1979 à 2014 et de médecin du centre médico-sportif de Savigny le Temple de 2007 à ce jour.

A FIXE

Les modalités de recrutement:

- Statut d'agent contractuel dans le cadre des articles 3-3 alinéa 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de chargé de mission environnement et développement durable, par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues, à savoir :

L'intéressé détient :

- Le diplôme d'ingénieur en Génie des Systèmes Urbains, spécialité aménagement et ingénierie environnementale

Il possède une expérience professionnelle notamment de 6 mois en qualité d'ingénieur coordinateur d'un projet de pôles d'échanges multimodaux au sein de la société ARTELIA et d'un an en qualité d'ingénieur urbanisme durable et transition énergétique au sein de l'ADEME de la Réunion.

A FIXE

Les modalités de recrutement:

- Statut d'agent contractuel dans le cadre des articles 3-3 alinéa 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de chef de projets mobilités, par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues, à savoir :

L'intéressé détient :

- Un Master exploitation et développement des réseaux de transports publics
- Une Licence professionnelle Transport de Voyageurs
- Un DUT « gestion, logistique et transport »
- Une Licence de droit

Il possède une expérience professionnelle notamment de deux ans en qualité d'assistante intermodalité en alternance auprès de la SNCF et de trois ans en qualité de responsable du bureau Etudes et Méthodes, Marketing au sein de la société « Transdev STBC- Apolo 7 ».

A FIXE

Les modalités de recrutement :

- Statut d'agent contractuel dans le cadre des articles 3-3 alinéa 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adhérer à l'Association COTER CLUB sise 40 rue Mainssieux – CS 80303 – 38516 VOIRON CEDEX. A AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à verser une cotisation annuelle.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- Engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de fourniture et la gestion d'abonnements à des périodiques pour les services de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncées ci-dessus,
- Signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférant,

- En cas d'infructuosité, à passer le marché suivant la procédure prévue à l'article 30 du décret n°2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de prestations d'impression de supports. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- Engager la procédure de passation du ou des marchés publics et/ou accords-cadres issus du groupement de commande relatifs aux prestations d'impression de supports de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncés ci-dessus,
- Signer le ou les marchés et/ou accords-cadres issus du groupement de commande à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire. **A AUTORISE** en cas d'infructuosité, Monsieur Le Président à passer le ou les marchés et/ou accords-cadres suivant la procédure prévue à l'article 30-I-2° du décret susvisé.

A PROCEDE à l'élection des représentants de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande :

Etaient candidats :

- Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE
- Suppléant : M. Jean-Louis GUILLAUME

VU Les résultats du scrutin,

Ont été désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE
- Suppléant : M. Jean-Louis GUILLAUME

pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation de marché public dans le cadre d'aménagements d'espaces verts. **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer le ou les marchés à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire. -**A AUTORISE** en cas d'infructuosité, Monsieur le président à passer le marché suivant la procédure prévue à l'article 30-I2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE RETIRER La délibération n°170556 du 18 mai 2017 dont l'objet est l'autorisation donnée au Président à passer le marché de service « Nettoyage des locaux et de vitrerie pour les bâtiments intercommunaux de la communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne » qui n'est plus adapté à la procédure qui va être passée. Le marché de service devient un marché de service et de fournitures. L'allotissement n'est plus par type de prestation mais géographique.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- Engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments intercommunaux de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncées ci-dessus,
- Signer le ou les marchés à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire,

A AUTORISE en cas d'infructuosité, Monsieur le Président à passer le ou les marchés suivant la procédure prévue à l'article 31-I-2° du décret susvisé,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE Marne-Confluence 2018-2023, pour un montant global de 98 millions d'€ HT,

RECONNAIT Le Syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation du contrat. **A AUTORISE** le Président à signer le contrat et toutes les pièces y afférent.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE Marne-Confluence 2018-2023, pour un montant global de 98 millions d'€ HT.

A RECONNU Le Syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation du contrat. **A AUTORISE** le Président à signer le contrat et toutes les pièces y afférent.

A RAPPORTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la délibération du conseil communautaire n°171040 du 11 octobre 2017.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à lancer une consultation d'entreprises sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics soumis aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux Marchés Publics pour les travaux par génie civil sur les réseaux d'assainissement.

En cas de marché infructueux, Monsieur le président est autorisé à passer le marché suivant la procédure prévue à l'article 30 alinéa I-2 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics sous la forme d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence. **A AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre et tout document y afférent. **DIT** que cet accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de 4 ans. **DIT** que l'accord cadre à bon de commande est passé sans montant minimum, ni montant maximum,

A ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la suppression de la Z.A.C du Rû de Nesles à Champs-sur-Marne,

A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC « Les Hauts de Nesles » à Champs-sur-Marne. **A PRECISE** que cet avis, annexe du dossier de création de la ZAC « Les Hauts de Nesles », sera soumis pour approbation au Préfet de Seine-et-Marne.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du local machiniste mutualisé en gare routière de Torcy. **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférent.

A PRIS ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES du résultat de clôture comptable de l'exercice 2017 du budget du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES (SITBCCE) tel qu'il a été constaté à l'appui du vote du compte de gestion et du compte administratif en concordance et sans réserve se décomposant comme suit :

o Trésorerie	251 959,97 €
o Résultat d'investissement	14 420,32 €
o Résultat de fonctionnement	237 539,65 €

A CONSTATE qu'au terme de l'exécution du dernier exercice budgétaire :

- le résultat de clôture comptable est de 251.959,97 €
- il n'y a pas de restes à réaliser
- au titre de l'actif et du passif :
 - Il n'y a aucune immobilisation propre ou mise à disposition du SITBCCE
 - Il n'y a aucune dette bancaire
 - Il n'y a aucun reste à payer ou reste à recouvrer
 - Le solde de trésorerie est de 251.959,97 €
- tous ces éléments sont certifiés par le comptable public assignataire du SITBCCE
- il n'y a pas de personnel

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les modalités de répartition basées sur l'application de la clé de répartition des charges du syndicat actuellement en vigueur . **A AUTORISE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Date affichage : 13 avril 2018